

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**



L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Votants : 46	Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R.,
	Flipou M. Miralès,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Le : 4 avril 2025	Le Tronquay Mme Marteau,
	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Le :	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard,
	Vascoeuil

Absents : M. Gavelle , Mme Damois.

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. cramer à M. Lebreton.

**Administration générale : Election d'un membre du bureau**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-37 en date du 21 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération n°14/2023 en date du 2 février 2023 portant détermination du nombre des autres membres du bureau ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Election du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau  
Premier tour de scrutin**

Candidate : Mme Nadine DOINEL

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
- Nombre de votants : 46
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- **Nadine DOINEL**

**Madame Nadine DOINEL** est élue à la majorité absolue, au premier tour de scrutin, 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle.

**Madame Nadine DOINEL** est proclamée 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau de la Communauté de communes Lyons Andelle et est déclaré installé.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Jean-Luc ROMET

*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

*La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*